

Une partie de chasse

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **33 (1895)**

Heft 41

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-195163>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

gant un peu serré, disparaissent en une heure environ.

Il y a peut-être dans son cas une question de corset mal fait, mais il y a surtout que son corps ne joue pas dans le corset.

Avant de mettre même une robe de bal, il faut toujours pouvoir glisser aisément ses deux mains dans son corset.

Une autre dame, prenant part à cet intéressant débat, ajoutait :

Au risque de m'attirer votre blâme, monsieur le rédacteur, je me serre un peu. Oh ! à peine, je me maintiens ! Que de luttas j'ai eu à subir pour arriver à ne pas être trop boulotte !

— Regarde les statues, disait maman, ont-elles une taille comme les femmelettes mondaines ?

— Certes non, répliquai-je, mais essayez de mettre un fourreau de satin tout fanfreluché de dentelles, à la Vénus de Milo, on se demandera avec horreur d'où vient cette pataude ! Au lieu que la petite Parisienne est si gentiment séduisante dans la sveltesse de sa taille, et toute menue, toute fine, pas trop pourtant, n'a-t-elle pas l'air d'un mignon gamin adorablement espiègle ?

Partisan, vous le voyez, des tailles minces et rondes, je n'ai pas subi seulement les luttas maternelles, hélas ! ces vilaines raies rouges ne m'ont pas été épargnées. J'ai cherché leur provenance et je suis certaine que cela vient de la mauvaise confection des corsets, dont les baleines, aux premières fois que vous les portez, ressortent aux cambrures, et l'étoffe, mal piquée, mal tendue, se ride, se boursoufle et provoque l'inconvénient en question.

La chemise aussi, si fine qu'elle soit, mal disposée dans le corset, faisant des plis, des tampons, en est aussi la cause. Pour remédier à cela, je n'ai porté depuis que des corsets irréprochables ; je me souviendrai longtemps d'un exquis en suède blanc ; pas gênant du tout, ne laissant aucune trace. Il me semblait, en le mettant, entrer en un moule de caoutchouc. Sûrement, ensuite, j'ai porté une grande attention à ce que les plis de la chemise fussent régulièrement placés dans le corset et, depuis, je n'ai presque plus vu reparaître les petites raies rouges qui me désolaient tant.

Une manie du maréchal.

Le maréchal de Castellane était un chef qui n'avait pas froid aux yeux, c'est vrai : mais c'était aussi un original de premier ordre et il avait un caractère bizarre.

Une de ses manies consistait à vouloir connaître la situation de famille de tous les officiers de son commandement.

Suivant l'usage, ceux qui étaient nommés dans un des régiments du gouvernement de Lyon venaient lui faire leur visite dès qu'ils arrivaient. Alors le maréchal les questionnait sur leur parenté, appréciant surtout ceux qui appartenaient à une famille militaire. Il abordait dans son interrogatoire les côtés les plus secrets de la vie intime ; histoire, sans doute, de connaître ses officiers. Cette manie était connue dans toute l'armée, et même à Saint-Cyr, où l'on en plaisantait.

Trois saint-cyriens, nouvellement promus sous-lieutenants, avaient résolu d'essayer de

guérir le maréchal de Castellane de cette curiosité indiscrète et voici comment ils s'y prirent :

Ils se présentent devant le maréchal.

Celui-ci tourne autour d'eux un instant, selon son habitude, les inspecte minutieusement pour voir s'ils sont bien à l'ordonnance, et, l'examen terminé, s'adressant au premier :

— Est-ce que votre père est dans l'armée, monsieur ? lui demande-t-il.

— Mon père est mort, monsieur le maréchal, répond le jeune sous-lieutenant. Il était dans le commerce.

— Retiré, sans doute ?

— Hélas ! non... Il n'a pas eu de chance. Forcé de déposer son bilan, il n'a pas pu survivre à son déshonneur et il s'est brûlé la cervelle.

— C'est affreux !... Vous avez encore votre mère, n'est-ce pas ?

— C'est pénible à avouer, monsieur le maréchal, mais ma mère l'avait abandonné pour suivre un de ses commis.

— Epouvantable ! Il y a des familles sur lesquelles le malheur s'acharne trop, fait de Castellane compatissant.

Puis il ajoute :

— Vous avez sans doute d'autres parents ?

— Une sœur, monsieur le maréchal. Mais c'est encore une douleur... La pauvre enfant, sans mère, sans conseil... moi j'étais à l'école, bref, elle a mal tourné.

— Une véritable fatalité !... C'est tout, au moins ?

— Malheureusement non, monsieur le maréchal. J'ai encore un jeune frère sur qui cette inexorable fatalité a pesé. Il était seul, le père mort et la mère Dieu sait où... Alors, grâce aux mauvaises connaissances, aux mauvais exemples... enfin, le petit malheureux a volé un jour, et aujourd'hui il est dans une maison de correction.

— Ah ! s'écrie le maréchal, mon pauvre garçon, je suis désolé d'avoir renouvelé d'aussi tristes souvenirs !

Et mordillant sa grosse moustache, Castellane tourne la tête vers le second sous-lieutenant, à qui il demande :

— Et vous, monsieur, famille militaire, hein ?

— Non, monsieur le maréchal, répond le jeune officier, mon père était commerçant.

— Oui, c'est vrai ; nous sommes dans le siècle du commerce... L'argent, les affaires, la bourse, il n'y a plus que ça aujourd'hui... Et votre père vit toujours ?

— Il est mort, monsieur le maréchal... à la suite de mauvaises affaires, de pertes considérables...

— Bizarre analogie, sacrebleu ! s'écrie de Castellane. Que de faillites depuis quelque temps. — Et votre mère ?

— Mon père ne voulait pas que nous en parlions devant lui. Elle nous avait abandonnés.

— C'est curieux, non de nom ! — Comme votre camarade, alors ?

— Oui, monsieur le maréchal.

— Vous êtes plusieurs enfants ?

— J'ai une sœur et un frère... Ma sœur, après la mort de mon père, jolie comme elle était, seule, sans fortune, sans conseils... Enfin, elle s'est mal conduite !

— Etonnant, nom de sort ! étonnant !... renversant !... Et votre frère ?

— C'est l'éternelle histoire de l'enfant laissé

à lui-même. J'étais à l'école, mon père mort, ma mère et ma sœur disparues... Les mauvais exemples, la fréquentation de mauvais sujets, il a commis une faute et aujourd'hui il est en prison.

— Effroyable, sacrebleu ! Je n'ai jamais vu ça !... Quel siècle, mon Dieu ! quel siècle ! s'écrie le maréchal.

Mais une sorte d'inquiétude passe dans les regards de Castellane.

Il s'adresse au troisième sous-lieutenant.

— Et vous ?... famille militaire au moins, cette fois ?

— Non, monsieur le maréchal, mon père était dans le commerce.

— Ah ! bah !... c'est trop fort... il a fait fortune ?

— Hélas ! monsieur le maréchal, victime d'une catastrophe...

Pour le coup, de Castellane n'y tient plus.

Il comprend qu'on se moque de lui.

— Oui, oui, interrompt-il en colère. Je vois ça d'ici, mille bombes ! Votre père était un banqueroutier ; votre mère, une farceuse ; votre sœur a mal tourné ; votre frère, un voleur... et vous vous f... de moi tous les trois !... Rompez, messieurs ! Vous me garderez les arrêts forcés pendant huit jours, entendez-vous !

Et il tourna le dos en grognant :

— On n'a jamais vu ça, tonnerre de sort !

Mais, depuis ce jour-là, le maréchal de Castellane, guéri de sa manie indiscrète, n'interrogea plus un seul officier sur sa famille.

MAXIME VALORIS

L'homme réveille-matin.

Il existe à Chicago une profession originale, exercée par un individu qu'on surnomme l'homme réveille-matin. Ancien employé de marchands de journaux, cet individu avait coutume de réveiller ses patrons, peu confiants dans l'efficacité de leur réveille-matin. Il pensa que beaucoup de personnes qui ont des occupations aux premières heures de la matinée, accepteraient volontiers le même service quotidien, moyennant la modeste rétribution de 2 fr. 50 par semaine.

Cette idée ingénieuse a été si bien accueillie et le succès de l'homme réveille-matin si complet, qu'il a dû acheter un cheval de selle pour pouvoir faire sa tournée. Il a sur sa liste des gens de toutes professions, y compris nombre de conducteurs et cochers de tramways, et chaque nuit, d'une heure à six heures, on peut le voir, parcourant au grand galop les rues de Lake View. Il va de maison en maison, frappant aux portes avec un bâton ferré et ne s'éloigne que lorsque son client a allumé de la lumière ou répondu à son appel.

Une partie de chasse.

A Pringy, sous Gruyères, vivait anciennement un braconnier incorrigible. C'était aussi un malin compère, qui avait su mettre le préfet dans sa man-

che (il était probablement un excellent agent électoral).

Les gendarmes, au contraire, le détestaient à cause des nombreux mauvais tours qu'il leur avait joués.

Or, non loin de la maison du braconnier, sur une légère pente, coulait une source assez chaude pour résister à toutes les rigueurs de l'hiver.

Quand la neige et la glace couvraient le pays, les lièvres et les oiseaux venaient se désaltérer et même trouver un peu d'herbe fraîche autour de la source bienfaisante.

C'était pour le chasseur de fréquentes occasions de placer un bon coup et les policiers le savaient bien.

Un soir, la nuit semblant promettre que les circonstances seraient favorables, un garde alla s'embusquer derrière quelques buissons. Il n'attendit pas longtemps. Au coup de huit heures, pan, pan ! le fusil éclate, le lièvre fait la cabriole, le braconnier vient le saisir, et... aperçoit le garde qui accourt en criant : « Au nom de la loi, halte. »

Alerte comme un gymnaste, maître G. file dans sa grange, jette le lièvre sous le foin préparé pour le bétail, sort par la porte opposée qu'il ferme derrière lui, saute sur un traîneau qui passait, et, en peu de temps, arrive au chef-lieu.

Il va sans perdre une minute chez le préfet, en belle humeur ce soir-là, et qui l'invite à prendre un verre.

Les voilà trinquant et devisant.

Au bout d'une heure, on sonne, et la fille annonce que le gendarme N. demande à pouvoir déposer un rapport immédiat.

— Faites-le entrer, dit le bon magistrat, il trinquera avec nous.

Après quelques façons, le gendarme entre et se trouve face à face avec son... délinquant.

— Comment ! vous ici ?

— Eh oui, répond le préfet, il y a une heure que nous prenons la verrée en faisant la causette.

— Ah !... alors... pardon... je croyais... il paraît que je me suis trompé... c'est un autre.

Il raconte son aventure, montre le lièvre retrouvé, et le préfet conclut :

— Coupable non découvert, rapport sans suite : nous mangerons le lièvre entre nous trois... et tant pis pour les perdants.

Ainsi fut fait.

Extrait des Lois somptuaires de la République de Berne 1767.

DE LA DANSE.

Permettons aux Citoyens des Villes de danser dans les Maisons particulières les jours sur Semaine après Midi, et au plus tard, jus-

qu'à huit heures du soir, ainsi que dans les Châteaux hors des Villes.

Et en cas que pour plus de commodité, on voulut danser en Ville dans les Auberges ou maisons ouvertes, ordonnons qu'on en demande la permission dans la Capitale à la Chambre de Réforme et ailleurs au Juge compétent, sous peine de quinze Ecublans d'Amende, pour celui qui aura donné place, de cinq Ecublans pour chacun de ceux qui auront dansé, et de deux Ecublans pour chaque Violon ; voulons de plus qu'en ces occasions on ne se serve d'aucune Voiture, sous l'Amende de dix Ecublans.

Défendons aussi sous la peine de cinq Livres d'Amende aux Domestiques et aux Paisans de danser en Ville.

Quant aux Habitants de la Campagne, Nous Nous en tenons au prescrit de Nos Loix Consistoriales ; excepté à l'occasion des Noces et autres Fêtes et Réjouissances publiques où la danse sera permise généralement à un chacun, pourvu que ce soit avec décence et modération et sous l'agrément de la Chambre de Réforme ou de tout autre Juge compétent, sous peine de l'Amende ci-dessus.

Dans tous les cas, les Masques sont défendus, sous l'Amende de quinze Ecublans pour chaque Masque.

La statistiqua.

— Dis-vâi, syndiquo, tè que t'és âo coreint dâi z'écretourès, qu'est-te cein què la stata... la stati... m'einlèveine que mè rappelo dè ce mot... la stasta... tiqua ?

— La statistiqua, te vâo derè, Sami ?

— Oï, justo, la stata... tiqua. Ne sè pas l'allemand. Y'é dza vu cé mot on part dè iadzo su lè papâi, mâ n'é jamé su cein què cein volliâvè à derè.

— Eh bin, la statistiqua, l'est oquiè coumeint quiet... ma fâi, ne sè pas bin coumeint tè cein esplikâ... afn... n'astou pas liaisu lo Conteù deçando passâ ? c'est po savâi diéro on gaillâ que niellie met dè teimps tandi tota sa viâ po sè fourrâ dein lo naz dâi nielliaès d'Hollande âo dè Marocô ; et l'est assebin po savâi diéro lâi y'a de n'affèrè dein tot lo canton ; te comprends ?

— Pas tant bin.

— Eh bin étiuta : L'autro dzo su z'u tsi Louis à Rodo, qu'est dè l'état civi, que l'est don li que tint lo rolo dâi moo, dâi batsi et dâi mariadzo. Adon quand su arrevâ vers li, ye vouâitivè dein on grand lâivro, asse gros què cé dè la fretéri, et notâvè à mësoura oquiè su 'na folhie dè papâi.

— Que fas-tou quie, Louis ? se lâi fé.

— Eh bin, syndiquo, ye vouâito diéro lâi a z'u dè mariadzo dein noutre n'arondissèmeint du on part d'ans.

— Et porquie ?

— Po savâi se s'est mé mariâ d'homme què dè fennès...

— Eh bin, Sami, cliâo z'écretourès que Louis à Rodo fasâi quie, c'est assebin dè la statistiqua.

Binbin ein tsemin dè fai.

Binbin preind lo trein l'autro dzo po allâ tant qu'à Sainte-Fourin. S'einfatè dein ion dè cliâo vouagons qu'ont dâi portettès dâi dou cotés et que sont pè carnotsets et na pas dein cliâo grands iô on eintrè pè lo bet et qu'ont on colidoo âo mâitein.

L'étiout dza chix (6) dein lo compartimeint iô sè fourrâ, trâi d'on coté, qu'alâvont ein dévânt, et trâi dè l'autro, qu'allâvont à recoulon.

Binbin s'achitè vai cliâo qu'allavont ein dévânt ; mâ quand lo trein a étâ einmodâ, sè met à comptâ lè dzeins qu'étiout dein lo compartimeint, et fâ :

— Tsancro dè fou que su ! ne sont què trâi su l'autro banc, tandi que ne sein quatre su lo noûtro ; l'ont mè dè pliace ; mè vé lâi allâ. Et mon Binbin sè lâivè dè sa pliace po s'allâ mettrè vai cliâo qu'allâvont à recoulon...

Quand on est on bocon mâlin, on tràovè adè moiar dè sè mettrè mi à se n'èse.

Le cheval de boucherie. — Il est curieux, dit la *Science illustrée*, de constater combien certains préjugés touchant à l'alimentation sont tenaces. Beaucoup de personnes refuseront de manger de la viande de cheval, qui se régaleront avec des écrevisses et de la viande de porc. Cependant elles savent fort bien qu'il n'entre rien de malpropre dans le régime du cheval, qui est un des plus difficiles parmi les herbivores, n'acceptant que des fourrages de choix, tandis que le porc et l'écrevisse se délectent d'immondices, d'ordures et de viandes corrompues. Aussi si vous demandez à un gourmet le pourquoi de son dégoût pour la viande de cheval, auquel il n'a d'ailleurs jamais goûté, il sera bien embarrassé pour vous répondre.

En France, ce n'est qu'en 1865, et grâce aux efforts de Geoffroy de St-Hilaire, qu'on ouvrit quelques boucheries chevalines dans les quartiers populeux ; et aujourd'hui il y a plus de 135 boucheries à Paris. La viande de cheval, dit le Dr H. Georges, est très saine, et elle serait aussi tendre que celle du bœuf, si on consommait les animaux au même âge et préalablement engraisés. Son goût se rapproche beaucoup plus de celui du gibier que des animaux de boucherie. Comme le gibier, elle passe pour plus nourrissante que la viande de bœuf ou de mouton.

Le bassin de fontaine d'Ouchy.

C'était, — nous ne savons plus en quelle année, — durant une longue période de sécheresse, semblable à celle que nous avons eue dans les mois d'août et de septembre.

La municipalité de Lausanne, sou-